

2^{ème} étape
Correspondance
QF obtenu

Revenus 2009				Année 2012
Période du 05 septembre au 31 décembre 2011				
QF1		QF ≤	5875	Nouveaux barèmes et tarifs à compter du 01 janvier 2012 votés en fin d'année 2011
QF2	5875	< QF ≤	8797	
QF3	8797	< QF ≤	11 720	
QF4	11 720	< QF ≤	14 641	
QF5	14 641	< QF		

3^{ème} étape :
TARIFS

ANNEE SCOLAIRE 2011/2012	Régulier	Occasionnel	Evolution par rapport au tarif précédent
Tarifs applicables au 05 septembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2011	Nb de repas ≥ 4 par enfant dans le mois	Nb de repas ≤ 3 par enfant dans le mois	
QF1	2,29	2,75	+ 0 %
QF2	2,78	3,34	+ 0 %
QF3	3,09	3,70	+ 0 %
QF4	3,50	4,20	+ 0 %
QF5	3,86	4,63	+ 0 %
Repas non commandé avant 9h00	4,98		
Enfant hors SIVURIC	4,98		
Repas adulte	5,22		+ 0 %
Prix de revient SIVURIC	4,98		+ 0 %

Les tarifs « régulier » ou « occasionnel » sont appliqués automatiquement en fonction du nombre de repas pris :

Tarif occasionnel : si le nombre de repas servis dans le mois* est **inférieur ou égal à 3** par enfant.

Tarif régulier : si le nombre de repas servis dans le mois* est **supérieur ou égal à 4** par enfant.

* Le mois de juillet est rattaché au mois de juin.

Les factures sont adressées mensuellement aux familles par le SIVURIC. Il est possible de payer par prélèvement automatique : formulaire ci-joint à compléter et à retourner à la cuisine intercommunale SIVURIC accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Afin d'éviter toute anomalie dans le processus de facturation, nous vous rappelons les règles de la commande des repas :

- 1)- le repas doit être « commandé » chaque jour par la famille, à l'école, avant 9h00,
- 2)- le repas est « pointé » par le personnel communal lorsque l'enfant est à table,
- 3)- la facturation découle du nombre de repas pointés.

Cas particuliers : * les repas non commandés avant 9h00 (repas sans réservation) sont facturés au tarif correspondant
* les repas commandés avant 9h00, mais non consommés, sont facturés au tarif habituel de la famille.

Pour information, le prix de revient d'un repas livré à l'école en 2011 est **4,98€** (Coût denrées 1,50 € + coût fonctionnement 3,48€). Les communes prennent à leur charge la différence entre le prix de revient et le prix facturé aux familles ainsi que la totalité des frais inhérents au service à table.

III. QUALITE DES REPAS :

L'équipe du SIVURIC s'efforce de proposer aux enfants des repas de qualité, en respectant les recommandations nationales en matière d'hygiène, d'empreinte écologique (approvisionnements bio, locaux) et d'équilibre alimentaire (respect du PNNS : plan national de nutrition santé).

IV. COMMISSION RESTAURATION :

La commission restauration se réunit une à deux fois par an. Elle se compose de représentants des parents, des mairies, du personnel des offices, de l'équipe éducative ainsi que du SIVURIC.

Le personnel de la cuisine intercommunale SIVURIC se tient à votre disposition pour toute question au 02.98.25.80.00.
Bonne rentrée scolaire à tous !

Joëlle Kervella-Dorival, présidente du SIVURIC,

Le maire,



A retourner au plus tard le Lundi 19 septembre 2011

à la cuisine intercommunale SIVURIC

6 rue Jacques Dubois - 29460 DAULAS

sivuric@wanadoo.fr

Accompagnée de la photocopie de vos avis d'imposition :

↳ Avis d'impôt sur le revenu 2010 (seulement si vous ne l'avez pas déjà transmise)

ECOLE :		
Représentant légal : (destinataire de la facture)		Nom
		Prénom
Adresse		Téléphone :
Mail :		
Nom et prénom de l'enfant :		Classe :
1 ^{er} enfant
2 ^{ème} enfant
3 ^{ème} enfant
Date :		Signature :
Pour signaler tout cas particulier, merci de contacter votre mairie.		